



Conseil régional  
**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

### Rapport n° CR 2020-007

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE "ÎLE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES"

### Motion de renvoi

Le rapport est renvoyé pour examen à une commission thématique ultérieure.

### Exposé des motifs

#### CRÉER DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT RÉELLEMENT UTILES POUR LES TERRITOIRES FRANCILIENS

La présente délibération propose d'approuver les statuts d'une nouvelle SEM régionale à vocation patrimoniale dénommée « Ile-de-France Investissements et Territoires », et d'affecter au titre de la participation de la Région au capital de cette SEM une autorisation de programme d'un montant total de 3 600 000 €.

Cependant, les fondements mêmes de la création d'une telle SEM régionale posent question. En effet, sur plusieurs territoires d'Ile-de-France, des structures remplissant des missions identiques à celles prévues ici existent déjà. Pour l'heure, aucune étude détaillée n'a été présentée par l'exécutif régional afin de démontrer la plus-value, en termes d'aménagement régional, de cette nouvelle SEM par rapport aux fonctions déjà remplies par les outils territoriaux existants. Aucun bilan n'a été présenté, permettant de lister les outils existants en la matière, leur périmètre d'intervention, leurs missions. Aucun diagnostic n'a été réalisé visant à évaluer les besoins réels existants.

Il convient pourtant, dans une optique de bonne gestion des deniers publics, et alors qu'il est de bon ton de dénoncer les logiques de mille-feuilles territoriaux, de veiller à ne pas accumuler, sans justifications précisément établies, de telles structures en les mettant inutilement en concurrence.

Par ailleurs, la liste de la dizaine d'actifs cibles de la SEM, si elle est évoquée, n'est pas indiquée précisément dans le rapport.

Enfin, il est indiqué que l'actionnariat de la SEM doit s'élargir d'ici mai 2020. De ce fait, il aurait été préférable que la Région attende ce second tour de table pour présenter, dans un seul rapport complet, la composition actionnariale précise de ce nouvel outil.

C'est pourquoi il est proposé par cette motion de suspendre le lancement de cette SEM régionale, dans l'attente d'études et de diagnostics précis démontrant son utilité pour les territoires d'Ile-de-France.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe